



Groupe **AGRICA**

- Retraite
- Prévoyance
- Santé
- Epargne

Tableau des taux et de répartition des cotisations pour les apprentis

O.P.A. accord du 1er juillet 1996 ou créés après 1998

				A la charge de l'Etat	A la charge de l'entreprise	A la charge de l'Etat	A la charge de l'entreprise
Taux d'appel	Part patronale	68,7%	6,98%	4,72 %	2,26 %	0 %	6,98 %
	Part salariale	31,3%	3,18%	3,15%	0,03 %	3,15%	0,03 %
10,16%	Total	100 %	10,16%	7,87 %	2,29 %	3,15%	7,01 %

O.P.A. adhérents CAMARCA créés avant 1998

				A la charge de l'Etat	A la charge de l'entreprise	A la charge de l'Etat	A la charge de l'entreprise
Taux d'appel	Part patronale	60 %	4,72%	4,72 %	0 %	0 %	4,72 %
	Part salariale	40 %	3,15%	3,15 %	0 %	3,15%	0 %
7,87 %	Total	100 %	7,87 %	7,87 %	0 %	3,15 %	4,72 %